



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.**

### Le déroulement de la formation

#### 1. Evaluation préalable

Avant l'entrée en formation une évaluation de niveau est organisée.

Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques et vos savoir-faire en pratique. Elle permet l'estimation du nombre d'heure nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

#### 2. Inscription

Un contrat de formation est établi lorsque cette évaluation a été réalisée et acceptée.

Un livret de formation vous est remis dès la 1<sup>ère</sup> leçon de conduite.

Le livret de formation et votre récépissé de demande de permis de conduire sont vos documents indispensables et obligatoires lors de vos cours pratiques. Dans ce livret, vous trouverez les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ; les trente-deux objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

#### 3. La formation théorique

Des cours de code collectifs sur la Circulation routière, Le conducteur, La route, Les autres usagers de la route, Notions diverses, La mécanique et les équipements, Sécurité du passager et du véhicule, L'environnement, Les premiers secours, Prendre et quitter son véhicule.

Des tests sur boîtier électronique, en cours collectifs sont corrigés par projection et un enseignant répond aux questions. Chaque test comprend 40 questions et dure 1 heure.

Ces cours et tests de code sont organisés :

	TEST	COURS THÉMATIQUE
MARDI	11H-13H / 16H-19H	Du 24 au 26 Avril 19
MERCREDI	11H-13H / 16H-19H	Du 26 au 28 Juin 19
JEUDI	11H-13H / 16H-19H	Du 10 au 12 Juillet 19
VENDREDI	11H-13H / 16H-19H	Du 31 Juillet au 02 Aout 19
SAMEDI	10H-16H	Du 06 au 08 Novembre 19
		Du 26 au 28 Décembre 19



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



Des tests et des cours sont proposés également sur le site easysystème de Codes Rousseau, avec un suivi personnalisé.

Dès que vous atteignez le niveau requis vous êtes présenté à l'épreuve du code de la route. Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

#### 4. La formation pratique

4 compétences générales sont enseignées. Ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation qui vous est remis au début de votre formation et le programme de formation qui est mis à votre disposition. Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret.

En fin de leçon votre enseignant rempli votre fiche de suivi qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation.

En fin de formation l'enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire.

Ce bilan peut s'effectuer dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par 3 formateurs différents. Sur la base du volontariat une écoute pédagogique est proposée aux élèves.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

#### Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;



**CFC AUTO MOTO SAINT CYR**  
 10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
 01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
 N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
 Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
 N° d'activité en attente



- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Connaître et maîtriser son véhicule					Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome		
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord									
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaître et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information									
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers									
Partager la chaussée									
Maintenir les espaces de sécurité									
<b>Sous-totaux</b>									
Conduite économique et respectueuse de l'environnement									
Courtoisie									
<b>Total général</b>									



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « A1 et A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante. Un livret de formation va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

### Le déroulement de la formation

#### 1. Evaluation préalable

Avant l'entrée en formation une évaluation de niveau est organisée.

Cette évaluation porte sur vos savoir-faire en pratique. Elle est réalisée sur air fermée à la circulation.

Elle permet l'estimation du nombre d'heures nécessaires à votre formation. Cette formation sera d'au moins 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

#### 2. Inscription

Un contrat de formation est établi lorsque cette évaluation a été réalisée et acceptée.

Un livret de formation vous est remis.

Le livret de formation et votre récépissé de demande de permis de conduire sont vos documents indispensables et obligatoires lors de vos cours théoriques et pratiques. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

#### 3. La formation théorique si besoin

Des cours de code collectifs sur la Circulation routière, Le conducteur, La route, Les autres usagers de la route, Notions diverses, La mécanique et les équipements, Sécurité du passager et du véhicule, L'environnement, Les premiers secours, Prendre et quitter son véhicule.

Des tests sur boîtier électronique, en cours collectifs sont corrigés par projection et un enseignant répond aux questions. Chaque test comprend 40 questions et dure 1 heure.

Ces cours et tests de code sont organisés :

	TEST	COURS THÉMATIQUE
MARDI	11H-13H / 16H-19H	Du 24 au 26 Avril 19
MERCREDI	11H-13H / 16H-19H	Du 26 au 28 Juin 19
JEUDI	11H-13H / 16H-19H	Du 10 au 12 Juillet 19
VENDREDI	11H-13H / 16H-19H	Du 31 Juillet au 02 Aout 19
SAMEDI	10H-16H	Du 06 au 08 Novembre 19
		Du 26 au 28 Décembre 19



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



#### 4. Les thèmes théoriques de l'épreuve pratique :

- Risque routier en moto et comportement en cas d'accident
- Cas d'accident les plus caractéristiques
- Les facteurs de risque à moto
- La prise de conscience des risques
- La conduite préventive
- Les équipements de sécurité pour les motocyclistes
- Les éléments du motorcycle liés à la sécurité
- L'assurance
- L'alcool et les stupéfiants
- La fatigue et la route de nuit
- La vitesse et le freinage
- Stabilité et trajectoire

Un livre de code motocyclette vous est proposé pour l'apprentissage de ces thèmes.

En fin d'apprentissage pratique hors circulation, des mises en situation sont organisées pour vérifier vos connaissances et votre compréhension sur les différents thèmes.

#### 5. La formation pratique

4 compétences générales sont enseignées dont 1 compétence sur air fermée à la circulation.

Ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation qui est remis en début de formation et le programme de formation qui est mis à votre disposition.

Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage et de son mode de vie/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

En fin de leçon votre enseignant rempli votre fiche de suivi qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation.

En fin de formation l'enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire.

Ce bilan peut s'effectuer dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

Les cours pratiques peuvent être individuels ou collectifs. S'ils sont collectifs le nombre d'élèves maximum pour un enseignant est de 4 sur plateau et 3 en circulation. Les cours pratiques sont dispensés par deux formateurs.

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.



Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement la conduite d'une motocyclette) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

## Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaitre et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
<b>Courtoisie</b>					+1			
<b>Total général</b>								



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## LES ENJEUX DE LA FORMATION PASSERELLE A ET SON DÉROULEMENT

### Les enjeux de la formation à la conduite

La formation s'inscrit dans une démarche « post-permis » et a pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

### Le déroulement de la formation

Une phase pratique hors circulation de 2 heures afin de travailler sur l'anticipation et l'adaptation de votre comportement vous permettant d'éviter la gestion des situations dangereuses dans les situations telles que les changements de direction à droite et à gauche, le freinage, l'inclinaison.

Formation en groupe de 2 élèves maximum.

Une phase théorique de 2 heures, en salle, vous permettant de prendre conscience des principaux cas d'accidents impliquant une motocyclette, d'identifier et comprendre les risques spécifiques à la conduite d'une motocyclette.

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

Une phase pratique en circulation de 3 heures sous la forme d'un audit de conduite vous permettant d'évaluer vos capacités à détecter, analyser les situations de conduite et à adapter un comportement sécuritaire.

Formation en groupe de 4 élèves maximum.

L'ensemble de la formation est assuré par deux formateurs.

**À l'issue de la formation, l'établissement vous délivre une attestation de suivi de formation.**



CFC AUTO MOTO SAINT CYR  
10 rue Gabriel Péri - 78210 saint cyr l'école  
01.30.45.17.95 / 06.50.31.63.37  
N° Agrément : E1907800020 – N° Siret : 842171548 00022  
Code APE : 8553Z – N° de TVA : FR 82842171548  
N° d'activité en attente



## LES ENJEUX DE LA FORMATION PASSERELLE B VERS A1 ET SON DÉROULEMENT

### Les enjeux de la formation à la conduite d'une motocyclette légère

La formation a pour objectifs d'être capable de conduire en sécurité un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm<sup>3</sup> ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm<sup>3</sup>, de prendre conscience des risques et de la nécessité de respecter les règles et d'adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

### Le déroulement de la formation

#### 1. Inscription

La formation peut-être suivie 1 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire. Si c'est le cas, un contrat de formation de 7 heures est établi.

#### 2. La formation pratique

La formation pratique se décompose en 2 phases :

- Une phase de 2 heures hors circulation permettant de découvrir le véhicule et ses caractéristiques, le freinage, l'inclinaison, l'équilibre à basse allure.
- Une phase de 3 heures sur voies ouvertes à la circulation, afin d'adapter son allure aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route, en agglomération et hors agglomération, comprenant des explications théoriques sur les spécificités du 2 roues dans la circulation.

#### 3. La formation théorique

D'une durée de 2 heure, portant sur les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie et de nuit, l'équipement protecteur et réglementaire.

Cette formation théorique se déroule après les heures pratiques hors circulation.

Les cours pratiques peuvent être individuels ou collectifs. S'ils sont collectifs le nombre d'élèves maximum pour un enseignant est de 2 sur plateau et 2 en circulation. Les cours pratiques sont dispensés par deux formateurs.

**À l'issue de la formation, l'établissement vous délivre une attestation de suivi de formation.**